



CONTRAT 2023

250 rue roger salengro Lille-Hellemmes



à retourner au référent producteur légume de votre amap

Entre le-la ou les adhérent(e)s de l'AMAP	Et les producteurs
Nom et prénom	La ferme du champ séverin Simon Jacquart (réfèrent maraichage) 20 chemin de la ruelle 59570 Bermeries simonjacquart59@gmail.com 0675777765
Adresse	
mobile (ou fixe)	
Adresse mail	

Le planning de la récolte est disponible sur le lieu du partage. Le nombre de variétés (au moins 6) pourra varier et le poids également pour un panier complet, en fonction de la nature des légumes fruits proposés et de la saison.

1 Choix de votre panier :

Produits du verger et du maraichage bio (fruits et légumes)

PANIER PAYSAN

Panier complet au prix de 18€
 Demi- panier au prix de 10€

Produits du maraichage bio (légumes)

PANIER LEGUME

Panier complet au prix de 14€
 Demi- panier au prix de 8€

total :

2 Choisissez la durée de votre contrat :

12 MOIS du 7 septembre 2023 au 29 août 2024
52 semaines de distribution

6 MOIS du 7 septembre 2023 au 29 février 2024
26 semaines de distribution

Contrat en cours de période :

Pour la période du / / au 29/02/24
 Pour la période du / / au 29/08/24.

Soit semaines de distribution

3 Calcul du montant total :

.....(prix du panier) x (nombre de semaine de distribution) =

€

4 Choisissez le mode de règlement

CHEQUE en 6 chèques (max) pour 12 mois , 3 chèques max pour 6 mois : établis à l'ordre de " La ferme du champ séverin " Ces chèques seront encaissés tous les 2 mois (merci d'indiquer au dos du chèque le mois de la remise)

Chèque n°	tiré sur	montant	
Chèque n°	tiré sur	montant	Qui sera remis en mars
Chèque n°	tiré sur	montant	Qui sera remis en mai
Chèque n°	tiré sur	montant	Qui sera remis en juillet
Chèque n°	tiré sur	montant	Qui sera remis en septembre
Chèque n°	tiré sur	montant	Qui sera remis en novembre
Chèque n°	tiré sur	montant	Qui sera remis en janvier
TOTAL :			

VIREMENT par un virement Merci de nous transmettre le contrat en cochant cette case, une facture avec un lien de paiement en ligne vous sera envoyé

Engagements communs Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc) et à faire part au collectif des soucis rencontrés. Toutefois et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique : seront alors présents les adhérents, l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien fondé des modifications à apporter.

Il est nécessaire de devenir adhérent de l'association Terre de sens Bermeries pour devenir AMAPien.nes.
O J'ai signé est rempli le bulletin d'adhésion et la charte de l'association Terre de sens Bermeries 2023

Partage des récoltes

Heure et lieu de partage de la récolte dépends de l'amap pour laquelle vous souscrivez (voir le référent de votre amap)

Fait à _____ Le _____

Nom et signature de l'adhérent _____ Signature du représentant de l'agriculteur _____ Signature d'un représentant de l'AMAP _____